RAPPORT D'ACTIVITE 2018

UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE MEDECINS D'ILE-DE-FRANCE
12, RUE CABANIS 75014 PARIS
TEL. 01.40.64.14.70 – FAX 01.43.21.80.34
WWW.URPS-MED-IDF.ORG

RAPPORT D'ACTIVITE 2018
Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins libéraux d'Ile-de-France

AVANT PROPOS 3

1. L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE : MISSIONS ET FONCTIONNEMENT 5

1.1. LES MISSIONS DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE 6
1.2. LE FONCTIONNEMENT DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE 8

2. L'ACTIVITE DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE EN 2018 11

2.1. PROMOTION DE L'EXERCICE LIBERAL 12
2.2. ORGANISATION ET REDYNAMISATION DE L'OFFRE DE SOINS 23
2.3. ANALYSE ET ETUDES RELATIVES AU SYSTEME DE SANTE, A L'EXERCICE LIBERAL DE LA MEDECINE, A L'EVALUATION DES BESOINS MEDICAUX 31
2.4. PREVENTION ET ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE 35
2.5 E-SANTE 37
2.6 INFORMATION ET COMMUNICATION 39
2.7. COORDINATION AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTE 43

3. L'URPS ILE-DE-FRANCE, UN PARTENAIRE REGIONAL INCONTOURNABLE 44

3.1. ARS ILE-DE-FRANCE 45
3.2. COLLECTIVITES TERRITORIALES 45
3.3 CONFERENCE REGIONALE DE SANTE ET SES INSTANCES 46
3.4. ORDRES DES MEDECINS D'ILE-DE-FRANCE 49
3.5. FEDERATIONS DE L'HOSPITALISATION D'ILE-DE-FRANCE 49
3.6. LES USAGERS 49
3.8. CONFERENCE NATIONALE DES URPS MEDECINS 50

4. ANNEXES 51

ANNEXE 1 : LES ELUS AU 31/12/2018 52
ANNEXE 2 : LES ELUS DANS LES COMMISSIONS DE JANVIER A DECEMBRE 2018 58
ANNEXE 3 : LES GROUPES DE TRAVAIL 67

AVANT PROPOS

L’année 2018 aura été une année charnière.

Nous annoncions depuis plusieurs années le vieillissement des médecins en exercice et les problématiques auxquelles doivent faire face les jeunes confrères pour s’installer dans notre Région. Les chiffres nous donnent malheureusement raison, en 2018 un médecin libéral sur deux en exercice en Ile-de-France a plus de 60 ans.

Même si les médecins libéraux continuent souvent au-delà de 65 ans à exercer leurs métiers avec passion, il est urgent et indispensable de redoubler nos efforts pour permettre l’installation de jeunes confrères sur l’ensemble du territoire francilien et dans toutes les spécialités.

Ce rapport d’activité reflète les actions que nous avons menées en ce sens et qui prennent corps au quotidien dans les territoires franciliens au plus près de nos confrères.

Il traduit aussi l’investissement des élus URPS dans les travaux de commissions qui viennent éclairer ce que sera l’exercice de demain et nourrir nos réflexions.

Ce rapport d’activité est l’occasion d’adresser tous nos remerciements aux élus, à nos équipes et à nos partenaires qui œuvrent quotidiennement à la réalisation des missions de l’URPS médecins.

Docteur Bruno SILBERMAN
Président

1. L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE : MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

1.1. LES MISSIONS DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE

Les missions de l'URPS médecins Ile-de-France sont définies par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et par le décret 2010-585 du 2 juin 2010.

Extrait : Loi du 21 juillet 2009.

L'URPS médecins participe notamment :

- A la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé ;
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ;
- A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 4135-4 ;
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- A la mise en œuvre du développement professionnel continu.

Enfin, l'URPS Médecins, avec les neuf autres URPS peut procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM) en rapport avec leurs missions.

Les 80 médecins composant l'Assemblée Générale de l'URPS médecins ont été élus pour 5 ans, le 16 octobre 2015, par leurs confrères libéraux installés en Ile-de-France avec un taux de participation de 35,5 %. Fort de cette représentativité, les élus médecins de l'URPS, en plus de leur activité de soins, se mobilisent au quotidien pour témoigner de la réalité de l'exercice des 22 300 médecins libéraux franciliens.

Au sein de l'assemblée de l'URPS médecins, le nombre de sièges à pourvoir est réparti entre collèges en tenant compte du nombre national d'électeurs de chaque collège.

Au résultat des élections du 16 octobre 2015 la composition des collèges était la suivante :

	Collège des spécialistes de médecine générale : 40 membres	Collège des spécialistes cliniques : 29 membres	Collège des spécialistes de plateaux techniques lourds : 11 membres
MG France	10 sièges		
FMF	11 sièges	4 sièges	1 siège
CSMF	7 sièges	9 sièges	
LE BLOC		5 sièges	9 sièges
SML	8 sièges	9 sièges	1 siège
UNION COLLEGIALE	4 sièges	2 sièges	

Au sein de l'assemblée, chaque membre a la liberté d'adhérer à un groupe de son choix. Cette adhésion est facultative et exclusive et tout membre adhérent à un groupe a la possibilité de s'en retirer à tout moment. Chaque groupe désigne en son sein un président. Chaque groupe auquel adhèrent au moins cinq membres de l'URPS dispose des moyens matériels lui permettant d'assurer la coordination de ses membres et la continuité avec ses mandants.

En 2018, les groupes en fonctionnement au sein de l'URPS sont :

- CSMF, présidée par le Docteur Thierry GOMBEAUD
- SML, présidé par le Docteur Frédéric PRUDHOMME
- MG FRANCE, présidé par le Docteur François WILTHIEN
- FMF, présidée par le Docteur Nathalie LEROY
- LE BLOC, présidé par le Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU
- UNION COLLÉGIALE, présidée par le Docteur Daniel SCIMECA

1.2. LE FONCTIONNEMENT DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE

1.2.1. Les instances décisionnelles

L'URPS médecins Ile-de-France distingue dans son organisation les instances décisionnelles des instances de concertation et de mise en œuvre des actions.

A) L'Assemblée Générale et le Bureau

A la suite des résultats aux élections d'octobre 2015, l'Assemblée Générale de l'URPS médecins Ile-de-France réunie le 7 janvier 2016 a élu pour une période de cinq ans le bureau comme suit :

LE BUREAU DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE

Docteur Bruno SILBERMAN	Président
Docteur Frédéric PRUDHOMME	Vice-Président
Docteur François WILTHIEN	Vice-Président
Docteur Éric TANNEAU	Secrétaire Général
Docteur Georges SIAVELLIS	Trésorier
Docteur Marc BAILLARGEAT	Trésorier Adjoint
Docteur Dominique GIGNAC	Secrétaire Général Adjoint
Docteur Jean-Luc LEYMARIE	Secrétaire Général Adjoint

Conformément à la loi, quatre des membres du bureau sont issus du collège réunissant les médecins généralistes, un du collège réunissant les chirurgiens, les anesthésistes et les obstétriciens, et trois du collège réunissant les autres médecins spécialistes.
L'Assemblée Générale, ses 80 membres, votent et suivent les axes stratégiques d'actions sur proposition du Bureau.
L'Assemblée Générale fixe les orientations budgétaires de l'union. En 2018, l'Assemblée Générale de l'URPS médecins Ile-de-France s'est réunie à trois reprises.
Le bureau se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'URPS l'exige, sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres.
Le bureau exécute les décisions prises en assemblée. Il envoie à l'étude des commissions ou des collèges les questions qui nécessitent un examen et recueille leur avis et administre les affaires courantes de l'URPS.
Le bureau s'est réuni 22 fois dans l'année 2018.

B) Les commissions de Contrôle et Règlement Intérieur

Commission de Contrôle
La commission de contrôle est annuellement élue par l'Assemblée Générale.
Elle désigne en son sein un rapporteur.
La commission de contrôle agit conformément à l'art R 4031-41 du décret du 2 Juin 2010 et transmet son rapport au plus tard 45 jours après l'arrêté des comptes annuels par le bureau.
Les membres de la commission de contrôle sont tenus au devoir de réserve jusqu'à la présentation des comptes à l'approbation de l'assemblée générale.
La commission de contrôle s'est réunie 7 fois dans l'année 2018.

Commission Règlement Intérieur
La commission du règlement intérieur est composée de 2 membres nommés par chaque groupe et se réunit s'il y a lieu, pour préparer une modification du règlement à présenter en assemblée générale.

1.2.2. Les instances de concertation et de mise en œuvre des actions

Soucieuse du maintien d'une pleine implication des élus de la profession dans les travaux, le Bureau de l'URPS Médecins Ile-de-France a structuré le fonctionnement de l'URPS en créant des commissions. Ces commissions permanentes ou temporaires sont chargées de faciliter le fonctionnement de l'URPS ou d'examiner les questions qui relèvent des initiatives propres à l'URPS.

Les commissions ont un rôle de conseil et d'étude appliqués à des thématiques transversales et /ou propres à chaque collège tels que définis par les dispositions du Décret no 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé.
Elles sont coordonnées par deux membres de l'URPS désignés par le bureau, en concertation avec les collèges, pour les commissions qui en dépendent.
Ceux-ci peuvent être renouvelés en cours de mandat.

A) Les commissions thématiques

Commission **médecine libérale et santé publique** coordonnée par : Dr Jean-Pierre BATARD/Dr Marie-Eve VINCENS
Commission **communication** coordonnée par : Dr Alain LECLERC/ Dr Lydia MARIE-SCEMAMA
Commission **coordination et territoires** coordonnée par : Dr Agnès GIANNOTTI/ Docteur Luc SULIMOVIC
Commission **pratiques libérales « nouvelles technologies et nouveaux modes d'exercice »** : Dr Laurent DE BASTARD / Dr Luc REFABERT

B) Les Commissions Collèges

Le décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé prévoit au sein de l'URPS médecins que chaque collège puisse définir un programme de travail propre. Afin de définir les propositions d'action spécifiques à chaque collège, qui peuvent être proposées chaque année à l'assemblée générale lorsqu'elle vote son plan d'action, des commissions propres aux collèges sont mises en place par le bureau :

Commission **collège spécialistes de médecine générale** coordonnée par : Dr François BONNAUD / Dr Nathalie LEROY
Commission **collège spécialistes à exercice mixte** coordonnée par : Dr Thierry GOMBEAUD / Dr Philippe RENARD
Commission **collège anesthésistes, obstétriciens, chirurgiens** coordonnée par : Dr Paul-Henri BOLLA / Dr Bertrand DE ROCHAMBEAU

Une fraction du budget annuel de l'Union est mise à la disposition des collèges pour la mise en œuvre de leur programme de travail propre. Cette fraction est déterminée par l'assemblée de l'Union après avis de chaque collège. La fraction du budget mise à la disposition des collèges a été fixée à 15 %.

Au sein de cette fraction, chaque collège dispose d'une part proportionnelle au nombre de membres de l'assemblée de l'URPS médecins qui en sont issus. Lorsqu'un collège n'a pas défini de programme de travail propre, la part qui lui est attribuée est réaffectée au budget de l'URPS médecins.

C) La coordination des actions URPS

Pour coordonner les travaux des commissions, les coordonnateurs des commissions peuvent être invités par le bureau autant que de besoin.
Le bureau collèges, constitué des huit membres du bureau simple, et des coordonnateurs des commissions collèges, s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2018.

D) Les groupes de travail

L'URPS médecins a également mis en place des groupes de travail sur certaines thématiques, avec un regard croisés sur les pratiques et le rôle des différentes spécialités concernés.

Groupe santé mentale coordonné par : le Dr Marc SYLVESTRE
Groupe MEP coordonné par : le Dr Daniel SCIMECA
Groupe PDSA coordonné par : le Dr Abraham SABBAH

2. L'ACTIVITE DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE EN 2018

2.1. PROMOTION DE L'EXERCICE LIBERAL

2.1.1. Le site Soigner en Ile-de-France, le portail d'aide à l'installation

Le site, créé le 16 juin 2009, est un guichet d'information et de contact qui offre une information permanente et mise à jour sur toutes les étapes de l'exercice de la médecine libérale de la région. C'est également un lieu d'échanges intergénérationnels, par le biais de petites annonces d'offre et de demandes de lieu d'exercice, d'association, de cession et de remplacement. L'URPS médecins avait renouvelé pour 3 ans (2016-2018) son partenariat avec le Conseil régional de l'Ordre des médecins, le SRP-IMG, le SCCAHP, le SIHP et Reagjir Ile-de-France pour l'animation du portail d'aide à l'installation professionnel « Soigner en Ile-de-France » - www.soignereniledefrance.org. Le comité de pilotage du site s'est réuni le 12 décembre 2018.

A / Evolution des contenus

Les quatre rubriques du site regroupent quatre temps de l'exercice libéral : s'installer, remplacer, exercer au quotidien, préparer son départ, avec des témoignages vidéos de médecins récemment installés, des informations sur les aides à l'installation, la promotion des permanences locales d'aide à l'installation dans les huit départements. Au total la partie information du site compte 100 pages d'articles couvrant les différentes dimensions de l'exercice de la médecine libérale.

>> Nouveaux contenus et mises à jour

1) **Mises à jour :**
   a) Le site a mis à jour les aides à l'installation pour les médecins et les zones géographiques où ils peuvent en bénéficier, suite à la publication par l'ARS d'un nouveau zonage le 6 mars 2018.
   b) Poursuivre son activité : les nouvelles exonérations de cotisation ASV sous conditions de revenus et d'exercice en zone déficitaire.
   c) PDSA : cahier des charges 2018
   d) Calendrier des permanences d'aide à l'installation
   e) Sensibiliser les externes à l'exercice libéral : « 2 jours en libéral »

2) **Nouveaux contenus :**
   a) création d'une page sur le congé maternité et paternité.

>> Nouvelle cartographie des médecins libéraux

La cartographie de Soigner en Ile-de-France est un outil précieux pour réaliser une étude d'opportunité d'installation, notamment dans le cadre des Permanences d'aide à l'installation, puisque sont cartographiées par commune les effectifs de 18 spécialités libérales. Les données proviennent de la Caisse autonome de retraite des médecins de France (Carmf).

Une nouvelle version de la cartographie a été mise en ligne avec une technologie permettant un accès sur tablettes et smartphones. Elle permet également pour toute zone géographique étudiée d'obtenir en seule page tous les indicateurs démographiques pour les 18 spécialités, avec comparaison régionale.

B / La plateforme d'annonces de remplacement et d'installation

Le site intègre une plateforme d'annonces destinée à faciliter les échanges entre confrères aux caractéristiques suivantes :

- service gratuit
- annonces de remplacement et d'installation
- consultation libre de toutes les annonces
- publication instantanée des annonces
- affichage possible de photos du cabinet ou de documents
- ouverture aux projets des collectivités territoriales.
- pour toutes les spécialités

La plateforme est administrée par l'URPS.

En 2018, 754 annonces ont été postées sur Soigner en Ile-de-France :

- 420 offres de remplacement et 24 demandes de remplacement
- 275 offres d'installation et 11 demandes
- 24 offres d'installation émanant de collectivités locales.

C / La promotion du site

La promotion du site est assurée d'une part par les newsletters L'URPS en action, d'autre part par une présentation directe aux étudiants, internes, chefs de cliniques assistants et remplaçants.

>> Les newsletters "L'URPS en action"

« Trouver un remplaçant », « trouver un remplacement »
A partir de mars 2018, l'URPS a diffusé régulièrement deux newsletters pour promouvoir plus particulièrement la plateforme d'annonces de Soigner en Ile-de-France, l'une pour les médecins libéraux installés, l'autre quelques jours plus tard à destination des remplaçants et internes.
Dates de diffusion : mars, mai, juin, septembre, octobre, décembre, soit au total 2 fois 6 newsletters.

Calendrier de l'Avent des opportunités d'installation
Le 25 décembre, une newsletter a été diffusée aux médecins libéraux, remplaçants et internes sur 24 opportunités d'installation disponibles sur le site Soigner en Ile-de-France. Les 24 structures mises en avant font chacune l'objet d'un accompagnement par l'URPS médecins, dans le cadre du protocole d'accord URPS / ARS.

>> Les rencontres avec les médecins et les futurs médecins

En 2018, l'URPS a présenté le site lors des 16 événements suivants :

- Journée de médecine générale, samedi 26 mai 2018 à la Pitié Salpêtrière
- 2 séminaires inter-DES de médecine générale « Entrées dans la vie professionnelle », les 11 avril et 15 novembre 2018
- Choix de stage des internes en mars/avril 2018
- Soirée d'accueil des internes du SIHP, le 28 septembre 2018
- Soirée d'accueil des chefs de clinique, le 15 novembre 2018
- Soirée nouveaux installés au Conseil de l'Ordre des médecins de Seine-Saint-Denis, le 28 novembre 2018
- 9 Soirées libérales de l'URPS médecins organisées par spécialité pour les jeunes médecins

>> Les réseaux sociaux

Twitter : 638 abonnés

Fréquentation : Le compte Twitter de Soigner en Ile-de-France a été lancé le 6 février 2013. Au 31 décembre 2018, il atteint 638 abonnés, soit 98 de plus en un an.
Contenu : 234 tweets ont été diffusés en 2018, soit une moyenne de 20 par mois. Les abonnés au compte Twitter de Soigner en Ile-de-France ont reçu les dates des permanences locales d'aide à l'installation, les petites annonces et des actualités sur l'installation en Ile-de-France.

- Facebook : 1131 amis

La page Facebook du site est associée au compte Facebook de l'URPS.

Le compte Facebook de l'URPS :

La visibilité du compte Facebook a progressé en 2018 avec 1131 amis (1100 en 2017) qui partagent les informations des pages Soigner en Ile-de-France et URPS qui accroît le cercle de connaissances et qui suit les profils des différents partenaires (SIHP, ReAGJIR...)
Les informations relayées sur le profil Facebook de Soigner en Ile-de-France sont essentiellement les annonces d'installation postées sur Soigner en Ile-de-France et les dates des permanences locales d'aide à l'installation.

La page Soigner en IdF :

188 abonnés / 192 mentions j'aime.
Contenu : dates des permanences locales d'aide à l'installation principalement.
Portée moyenne des publications (nombre de personnes ayant vu la publication) : 30

E / La fréquentation du site

En 2018, si le nombre de visiteurs a légèrement diminué (18 068 internautes, – 12 % par rapport à 2017), en revanche on note une **hausse du nombre de visites** (31 430 visites, + 4 %) et une **forte progression du nombre de pages vues**, en hausse de 62 % pour 178 000 pages consultées, signe qu'une fois les internautes sur le site, ils trouvent des informations qui les retiennent et les incitent à y naviguer.

2.1.2. Actions en faveur de l'installation faisant l'objet de CPOM avec l'Agence Régionale de Santé

Le 4 juillet 2017, l'URPS Médecins Ile-de-France ont signé un protocole engageant un partenariat global sur 5 ans. Ce partenariat ARS – URPS Médecins s'inscrit dans le cadre de la loi HPST du 21 juillet 2009 qui rend possible la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'ARS et les URPS.

Cinq axes de travail ont été retenus :

- L'aide à l'installation
- L'animation et diagnostic de territoire – accès aux soins
- Le soutien au fonctionnement et à l'investissement structures d'exercice collectif
- Le soutien aux dispositifs pour l'exercice coordonné
- Santé publique et prévention

Certains de ces axes de travail donnent lieu à des CPOM signés entre l'URPS et l'ARS.

Ces actions sont pilotées par l'URPS Médecins en association avec l'ensemble des partenaires départementaux et régionaux concernés.

A) CPOM URPS / ARS : Les permanences locales d'aide à l'installation (Annexe 1 protocole ARS-URPS)

Les permanences locales d'aide à l'installation ont pour mission d'accompagner les médecins dans leur projet d'installation en libéral en les conseillant et en répondant à leurs questions de manière personnalisée.

Organisées une fois par mois dans chaque département, elles permettent aux médecins qui le souhaitent de rencontrer en un même lieu, au même moment, lors d'un entretien individuel de 30 à 45 minutes, les interlocuteurs principaux qui composent le parcours de tout nouvel installé, à savoir :

- La caisse primaire d'Assurance maladie
- L'Agence Régionale de Santé et sa délégation territoriale
- Les Ordres des médecins
- Les élus et les services de l'URPS médecins

Il s'agit ainsi d'une aide confraternelle et administrative, permettant aux professionnels de santé d'obtenir toutes les réponses à leurs questions relatives à leur projet d'installation.

⇨ En 2018, **65** permanences ont été réalisées dans les 8 départements d'ile de France
⇨ Au 31 décembre 2018, **149** professionnels de santé ont été reçus.

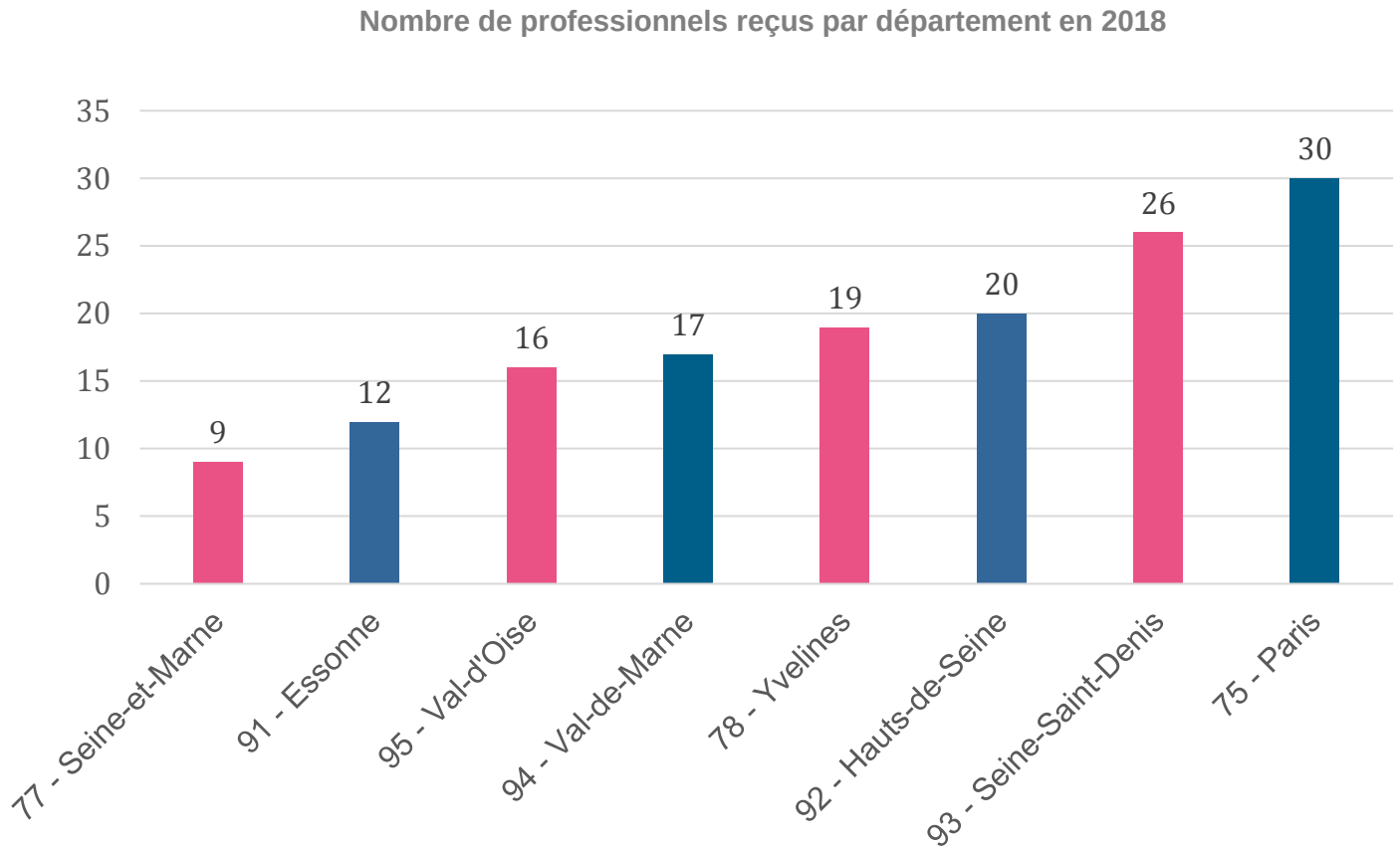

➢ Depuis le lancement des permanences locales d'aide à l'installation le 7 février 2012, on peut dresser le bilan suivant (au 31 décembre 2018) :

⇨ **444** permanences réalisées sur les 8 départements d'Ile de France
⇨ Départements les plus fréquentés : Seine-Saint-Denis (203 reçus), Paris (191), Seine et Marne (171)
⇨ 1178 professionnels de santé reçus, **dont 583 médecins** (parmi lesquels 327 généralistes)

Le taux d'installation pour les médecins depuis 2012 est 65% et de la satisfaction des candidats reçus en permanence est de 93%.

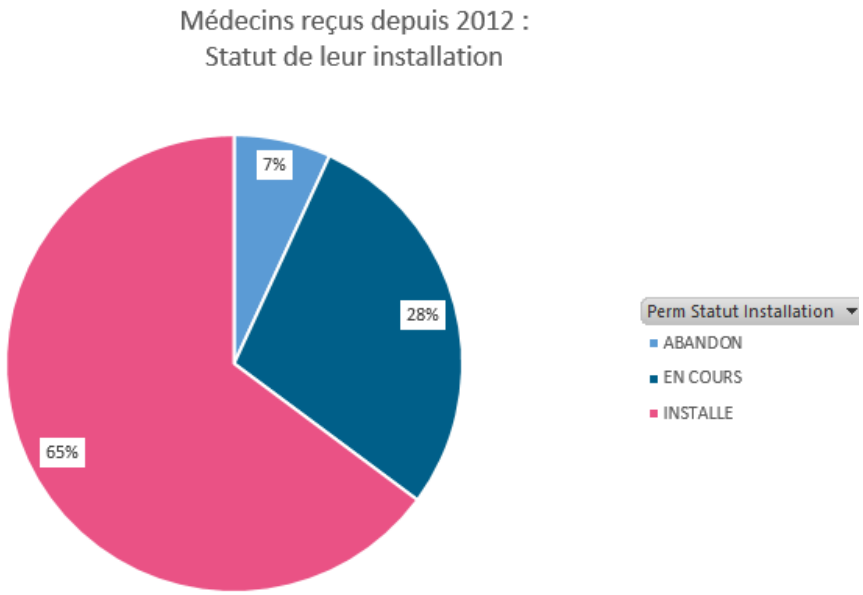

Calendrier des permanences disponibles sur : www.soignereniledefrance.org

B) CPOM URPS / ARS : Accompagnement à l'installation des médecins (Annexe 2 protocole ARS-URPS)

En complément des permanences locales et pour concrétiser l'installation des médecins, l'URPS médecins a signé avec l'ARS un CPOM avec pour objectif l'accompagnement individuel des médecins à l'installation.

Depuis octobre 2014, **338 médecins** reçus en permanence locale **sont suivis pour leur installation**, toutes spécialités et tous départements confondus. Sur l'année 2018, **85 médecins passés** en permanence ont été suivis en coaching. Les spécialités **représentées sont les médecins généralistes en large majorité** (52) suivi des gynécologues (8 reçus) et des pédiatres et psychiatres (6 reçus de chaque).

Les aides apportées aux médecins

- Aide au choix conventionnels & aux pratiques tarifaires
  - Stratégie de choix du secteur 1/2/3
  - Choix du secteur en fonction des caractéristiques socio-économiques de la population
- Aide au choix du lieu d'implantation
  - Etude de marché et étude sur la faisabilité du projet au vu du lieu d'implantation
- Aide à la mise en route d'un projet d'installation
  - Explication hiérarchie des démarches / temps nécessaire avant l'installation
  - Renseignements sur le budget du cabinet libéral
- Aide à l'identification de locaux
  - Mise en relation avec des projets libéraux recensés sur le site Soigner en Ile-de-France
  - Mise en relation avec des projets dans les villes et recherche d'opportunités auprès de groupes préexistants
- Aide aux formalités administratives
  - Aide au remplissage des formulaires
  - Mise en relation avec les préfectures sur la question de l'accessibilité
- Aide aux montages contractuels
  - Préconisations juridiques sur les liens avec les bailleurs
  - Points d'attention sur les montages juridiques et financiers
- Soutien dans les choix du mode d'exercice
  - Explications Exercice individuel / de groupe/ MSP
  - Exercice libéral /exercice mixte
- Aide au montage de dossiers de financement
  - Demande de montage des banques
  - Paris Med
  - CRES praticien- Région Ile-de-France

- Aide à la réalisation d'un budget prévisionnel
    - Simulations financières des loyers et des charges mensuelles
    - Budgets prévisionnels complets de SCM avec détail des décaissements mensuels sur 5 ans

C) La communication autour de ces dispositifs

- **CPOM Permanences locales d'aide à l'installation**

Le plan de communication mis en œuvre dans le cadre des permanences d'aide à l'installation s'articule autour des moyens suivants :

- Outils de communication de l'URPS médecins (site internet, Lettres de l'Union, newsletters URPS Actu…)
- Sites internet des partenaires (*Soigner en Ile-de-France*, autres URPS franciliennes, *PAPS*, Ordres professionnels…)
- Réseaux sociaux Twitter et Facebook du site *Soigner en Ile-de-France*
- Via les syndicats de jeunes médecins (SIHP, SCCAHP, SRP-IMG)
- Présentation directe aux étudiants, internes et chefs de cliniques assistants lors d'événements organisés par ces derniers, tels que les soirées installation organisées par les syndicats de jeunes médecins

2.1.3 Actions en faveur de l'installation hors cadre CPOM

A) Actions menées par la commission des médecins spécialistes de médecine générale

- **Deux séminaires "Entrée dans la vie professionnelle"** ont été organisés (11 avril et 15 novembre 2018) par la Coordination régionale des 7 départements de Médecine Générale d'Ile-de-France. Cet évènement est intégré au cursus de formation des internes du DES de Médecine Générale. Les représentants de l'URPS y ont animé deux ateliers, l'un sur le thème : « Accompagnement dans la profession par les représentants des médecins : Ordre, URPS, syndicats, etc. », suivis par 10 internes, l'autre sur le thème : « Installation mode d'emploi : décision d'installation – territoire de santé – les contraintes immobilières - financement – perspectives », suivis par 72 internes. Ce 2ème atelier est co-animé par 2 jeunes médecins généralistes installés depuis peu, qui en apportant leurs témoignages permettent aux étudiants de s'identifier davantage et de pouvoir se projeter plus facilement dans un exercice libéral. Ces ateliers favorisent les échanges avec des futurs médecins sur les réalités de l'exercice libéral, et permettent aussi de présenter les actions réalisées par l'URPS pour accompagner leur projet d'installation.

- **La journée de médecine générale** organisée par la fédération des collèges des généralistes enseignants d'Ile de France le samedi 26 mai 2018 était une occasion de partager l'expertise de l'URPS avec les internes et les médecins installés. La commission spécialistes de médecine générale y a participé, via la tenue d'un stand permettant de présenter l'URPS et ses outils d'aide à l'installation, l'animation d'un atelier sur le thème « Le libéral vous tend les bras : installez-vous ! (3 sessions avec l'intervention de 2 jeunes médecins installés) : 89 participants.

- **Une soirée organisée en partenariat avec le SRP IMG** a été organisée dans les locaux de l'URPS le 16 octobre sur le thème : " Pourquoi s'installer en Ile de France ? Et comment ?". 15 internes de médecine générale y ont assisté et ont ainsi pu échanger avec de jeunes confrères installés et prendre connaissance des aides à l'installation proposée en Ile de France notamment dans le cadre du CPOM ARS URPS.

B) Actions menées conjointement par la commission spécialistes à exercice mixte et la commission AOC

- **Réunions par verticalité : « les soirées libérales »**

Consciente de la méconnaissance qu'ont les étudiants en médecine de l'exercice libéral, parfois même des craintes ou des a priori sur l'intérêt médical, sur la lourdeur des tâches administratives, sur l'impossibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale, etc., la commission spécialistes à exercice mixte a mis en place depuis 2017 des soirées de rencontre entre internes et chefs de clinique d'une spécialité, et médecins libéraux de cette même spécialité, en partenariat avec le SIHP et le SCCAHP. 9 soirées ont été organisées en 2018 (Chirurgie viscérale et digestive, médecine vasculaire, gastro-entérologie, gynécologie obstétrique, gynécologie médicale, ophtalmologie, ORL, pédiatrie, rhumatologie,) rassemblant 237 étudiants. De nouvelles soirées seront organisées en 2019.

C) Actions menées conjointement par la commission spécialistes à exercice mixte et la commission spécialistes de médecine générale

- **Développement de sessions découverte au sein des cabinets libéraux : « deux jours en libéral »**

La commission spécialistes à exercice mixte a mis en place en janvier 2018 le dispositif "2 jours en libéral", en partenariat avec les associations d'étudiants des facultés Paris V, Paris VI, Paris VII et Paris XI. Il permet aux externes franciliens (de D2, D3 et D4) de découvrir l'activité en libéral via une session de courte durée au sein de cabinets de médecins libéraux. En juin 2018, la commission spécialistes de médecine générale a intégré le projet pour proposer cette spécialité (à la demande des étudiants). Ainsi, en 2018, 235 médecins étaient volontaires (dont 46 médecins généralistes) et 150 externes ont ainsi pu bénéficier d'une découverte de l'exercice libéral dans 17 spécialités. Les évaluations des médecins et des étudiants se sont révélées très positives : 99% des médecins sont satisfaits du projet et 99% des étudiants recommandent l'expérience. Après avoir effectué une session, 85% des étudiants souhaitent s'installer en libéral. Le dispositif se poursuivra en 2019, avec une ouverture aux externes de D1.

2.1.4 Développement des terrains de stage ambulatoire

A) Pour la spécialité de médecine générale

Le développement des terrains de stage en ambulatoire est une priorité pour la commission spécialistes de médecine générale. Chaque médecin désireux de s'engager dans cette démarche dispose d'une information complète et est orienté vers les départements de médecine générale en charge des formations.

B) <u>Pour les autres spécialités</u>

Le développement de terrain de stage en ambulatoire pour les spécialités autres que la médecine générale est une priorité de la commission spécialistes à exercice mixte, qui a entrepris une réflexion sur une modélisation méthodologique en faveur du développement de stages libéraux. Pour le moment, des stages en ambulatoire sont proposés pour la pédiatrie, la radiologie, la cardiologie, la gynécologie médicale, médecine intensive et réanimation, oncologie. Des stages ambulatoires en dermatologie devraient être proposés aux internes dès 2019.

2.1.5 Comité Régional d'Ile-de-France de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS)

L'URPS médecins participe au Comité Régional de l'ONDPS organisé par l'ARS d'Ile-de-France, qui s'est réuni une fois en 2018. L'ordre du jour portait sur les propositions de postes d'internes à former en IDF à l'issue des ECN 2018 et de postes à l'internat de pharmacie

2.2. ORGANISATION ET REDYNAMISATION DE L'OFFRE DE SOINS

2.2.1 Le Projet Régional de Santé 2 (PRS2)

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a modifié l'organisation du Projet Régional de Santé (PRS). Le nouveau PRS constitue l'unique schéma de santé de la région et a été mis en place en juillet 2018 pour une durée de 10 ans.

Trois documents constituent le PRS :

- **Le cadre d'orientation stratégique (COS)**, qui détermine les objectifs stratégiques de l'ARS et les résultats attendus à 10 ans, en lien avec la stratégie nationale de santé, pour améliorer l'état de santé de la population francilienne et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé dans la région.
- **Le schéma régional de santé (SRS)** est établi sur la base d'une évaluation des besoins et de l'offre de santé. Il détermine des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels, déclinant les objectifs stratégiques du COS, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, promotion de la santé et accompagnement médico-social. Il a une durée de 5 ans.
- **Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)** est une déclinaison spécifique du SRS en vue de faciliter l'accès et l'égalité au système de santé dans sa globalité et d'améliorer la cohérence dans le parcours des personnes les plus démunies.

L'URPS médecins est représenté au sein des 18 COPIL dédiés au PRS2. Les travaux de ces COPIL ont porté, en 2018, à la préparation du PRS2, qui a été publié le 23 juillet 2018, et aux premières réflexions sur ses axes de travail.

<u>Rappel du calendrier</u>

- 30 juin 2016 : Bilan du SROS PRS1
- Entre septembre 2016 et juin 2017 : Début d'écriture du nouveau SROS PRS 2 (1 seul schéma régional : ambulatoire, hospitalier, médico-social, prévention, ORSAN (avant = 3 schémas différents = hospitalier, ambulatoire, médico-social ; pour 5 ans)
- Entre mai et décembre 2016 : En parallèle, écriture du COS (cadre d'orientation stratégique) – durée 10 ans (avant = 5 ans)
- 31 décembre 2017 : Publication du SROS PRS 2
- Du 22 mars au 22 juin 2018 : consultation publique du PRS 2
- 23 juillet 2018 : Adoption du PRS 2

.

2.2.2 Commissions semestrielles de répartition des postes d'internes

L'URPS médecins d'Ile-de-France siège au sein des commissions semestrielles de répartition des postes d'internes ouverts aux choix. Elle se compose des représentants des doyens, des coordonnateurs universitaires, des internes, des établissements de santé et des présidents de conférence médicale d'établissement. Les Docteurs GIGNAC et DE ROCHAMBEAU assistent aux commissions de répartition des spécialités chirurgicales. Les Docteurs GOMBEAUD et RENARD assistent aux commissions de répartition des spécialités médicales. Les Docteurs BONNAUD et SIAVELLIS assistent aux commissions de répartition des postes d'internes de médecine générale.

2.2.3 Diagnostic et animation de territoires (annexe 3 du protocole : ARS-URPS médecins)

A) Qu'est-ce qu'un diagnostic de l'offre de soins ?

Le diagnostic local fournit aux élus et professionnels de santé des éléments précis, organisés et concrets sur l'offre de soins et le recours aux soins dans un territoire ciblé. Les objectifs sont de partager entre les élus locaux et les professionnels de santé en exercice le constat actuel et à venir, et à conduire la collectivité et les professionnels de santé à élaborer ensemble les solutions garantissant l'accès aux soins des habitants du territoire et la qualité des conditions d'exercice des professionnels libéraux.

B) La méthodologie et les étapes

1. Etat des lieux de l'offre de soins et du niveau de consommation de soins dans la commune : collecte, traitement et analyse de données
2. Confrontation des données aux acteurs de terrain (enquête auprès des professionnels de santé en exercice dans la commune)
3. Restitution du diagnostic au Maire et présentation au Conseil Municipal
4. Partage du diagnostic avec l'ensemble des professionnels de santé
5. Rédaction du volet préconisations/recommandations
6. Accompagnement à l'émergence des projets locaux (fédération des acteurs, rédaction des pré-projets)

Les diagnostics 2018

- **Seine et Marne** : Bussy-Saint-Georges, Communauté de Communes des 2 Morins, Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire
- **Yvelines** : Viroflay, Le Vésinet, Houilles
- **Essonne** : Gif-sur-Yvette
- **Seine-Saint-Denis** : Villetaneuse
- **Val-de-Marne** : Chennevières-sur-Marne
- **Val-d'Oise** : Beauchamp, Enghien-les-Bains, Montmorency, Méry-sur-Oise

Les diagnostics en attente de restitution : Melun (77), Champigny-sur-Marne (94), Deuil-la-Barre (95)

2.2.4 Elaboration de dossiers d'aide au financement

Les dossiers d'aide à l'investissement immobilier (Dossier annexe 6 : ARS-URPS médecins)

Le 6 juillet 2017, l'ARS et l'URPS médecins ont signé un protocole d'accord ayant pour objet le maintien d'une offre de soins et d'un accès aux soins répondant aux besoins de la population en Ile-de-France.
L'annexe 6 de ce protocole vise à apporter un soutien au fonctionnement et à l'investissement des structures d'exercices collectifs par l'élaboration de dossier d'aide à l'investissement immobilier.
Objectif : Soutenir l'investissement dans des **cabinets de groupes libéraux.**
Principe :

- Aide à **l'investissement immobilier** : venir en aide à l'investissement immobilier pour diminuer **le coût du foncier en Ile-de-France.**
- Eligible : collectivités, bailleur social, fonds solidaire, professionnels de santé (sur étude dossier)
- **40 %** du montant (acquisition + travaux) avec **un plafond de 200 000 € majoré de 25 % si zone fragile ou déficitaire**

57 projets ont bénéficiés de l'aide à l'investissement immobilier en 2018 :

Les dossiers de demande de financement dans le cadre du dispositif Conseil Régional Ile-de-France

En octobre 2017, le Conseil Régional Ile-de-France a adopté un rapport « lutter contre les déserts médicaux »

Ce rapport prévoit la mise en place une aide dédiée à l'installation et à la réalisation d'investissements relatifs à l'acquisition foncière, travaux, équipements médicaux, informatiques.

L'attribution des subventions individuelles concerne tous les médecins et tous les types de structures d'exercice avec pour condition, pour les praticiens exerçant en secteur 2, d'être engagés dans la démarche de modération tarifaire. Ce soutien en investissement est également étendu aux professions paramédicales (kinésithérapeutes, infirmiers et sages-femmes), s'installant en cabinet de groupe ou exerçant seuls.

Les montants de ces aides représentent 50% des dépenses avec un plafond de 15 000 € pour les équipements individuels et de 150 000 € pour les équipements collectifs.

L'aide à l'acquisition foncière et aux travaux pour les structures collectives est fixée à 30% de la dépense dans un plafond de 300 000 €, elle se limite aux structures d'exercice collectif en maison de santé pluridisciplinaire.

Les équipes URPS ont aidé à la rédaction de 20 dossiers en 2018 :

- Paris : Paris 2ème
- Seine et Marne : Bailly Romainvilliers (*2), Claye-Souilly
- Yvelines : Triel-sur-Seine, Versailles, Saint-Nom-La-Bretèche,
- Essonne : Palaiseau, Longjumeau
- Hauts-de-Seine : Châtillon, Chaville, Colombes, La Garenne Colombes
- Seine-Saint-Denis : Saint-Denis (*3), Neuilly Plaisance, Pantin,
- Val-de-Marne : Champigny-sur-Marne
- Val-d'Oise : Garges-Lès-Gonesse

2.2.5 Assistance aux cabinets fragilisés (annexe 5 du protocole ARS-URPS)

Cette mission d'assistance a pour objet de donner aux cabinets fragilisés les meilleures chances de réussir la transition entre une situation actuelle délicate et un fonctionnement stable et pérenne. L'assistance consiste en un accompagnement personnalisé des cabinets, comprenant un soutien technique et méthodologique suivi le cas échéant d'une assistance financière.

L'objectif est d'agir pour que le cabinet devienne plus attractif, afin de séduire plus facilement de nouveaux entrants. Pour cela, il faut souvent reconstruire au sein de l'ensemble humain complexe que constitue chaque cabinet une dynamique collective. Trois grands thèmes sont abordés lors de la mission : les questions financières, les questions juridiques et les questions relationnelles.

Parmi les travaux qui peuvent être mise en œuvre figurent :

- La réalisation d'un benchmark du cabinet (en se basant sur l'étude économique réalisée en 2014 auprès de 30 cabinets d'Ile-de-France)
- Un Audit des comptes et un audit juridique
- La réalisation de budgets prévisionnels de la SCM et si besoin de la SCI
- Un audit relationnel (après entretien avec l'ensemble des membres du cabinet)
- La conduite de négociations visant à obtenir un consensus sur les mesures à prendre
- La rédaction de statuts, règlement intérieur et éventuellement pacte d'actionnaire
- L'instruction de demandes de financement auprès des partenaires publics

En 2018, les missions initiées en 2017 ont été poursuivies et 11 nouvelles missions sont venues s'y ajouter, ce qui donne un total de 18 missions.

- **Paris :** Paris XII (Cabinet Cetermed), Paris XIII (Cabinet Amiral Mouchez), Paris XIV (Cabinet Villemain), Paris XIX (Cabinet Flandres)
- **Seine et Marne** : Le Mée-sur-Seine (Cabinet Balint), Le Mée-sur-Seine (Cabinet Hippocrate de Cos), Claye-Souilly (Cabinet Jean-Jaurès)
- **Yvelines** : Mantes la Jolie (Groupe spécialistes), Trappes (Cabinet Ambroise Paré), Guyancourt (Cabinet Vauban)
- **Essonne** : Massy (Cabinet Gabriel Péri), Orsay (Cabinet Fléming)
- **Haut de Seine** : Boulogne-Billancourt (Cabinet Pantaléon), Clamart (Cabinet les Carmets)
- **Seine-Saint-Denis** : Neuilly-sur-Marne (Cabinet Victoires)
- **Val de Marne** : Orly (Cabinet Toscane)
- **Val d'Oise** : Beaumont (Maison spécialistes)

2.2.6. Projet de santé libéral « par et pour les médecins libéraux »

La commission coordination et territoires a élaboré en 2017 un guide pour aider les équipes à élaborer leur projet de santé libéral. Ce document a été diffusé en février 2018 à tous les médecins libéraux d'Ile-de-France (soit 21 000 médecins) par courrier en même temps que la lettre de l'Union. Il a également été mis en ligne sur le site de l'URPS et est accessible à tous. Enfin, une centaine d'exemplaires sont disponibles à l'URPS pour envoi à la demande des professionnels de santé. Il pourra être transmis lors de rencontres avec les professionnels de santé ayant un projet d'installation dans une structure d'exercice collectif : Médecins reçus en permanence, Projets suivis par l'URPS, ...

2.2.7. Structuration de la permanence des soins ambulatoires (PDSA)

Depuis 2011, l'URPS médecins s'est particulièrement investie avec l'ARS Ile-de-France dans l'élaboration de l'organisation régionale de la permanence des soins ambulatoires. L'URPS poursuit une politique manifestant la volonté des médecins libéraux de participer pleinement à la régulation aux horaires de la PDSA et à la gouvernance du dispositif, et s'attache à être le relais et l'intermédiaire entre l'ensemble des membres des bureaux des associations départementales des médecins libéraux pour la régulation médicale et les diverses instances participant à la PDSA en Ile-de-France. En 2018, les échanges avec ces membres, réalisés lors de deux réunions de travail régionales et de contacts réguliers, ont notamment permis d'unifier les modalités de fonctionnement des associations, de partager les informations relatives au dispositif de PDSA et aux problématiques locales.

Le comité de pilotage régional s'est réuni 2 fois en 2018. Y participent notamment les représentants du SAMU, de l'Ordre et de l'ARS. Ces réunions permettent d'échanger sur les mesures engagées pour l'évaluation du dispositif, l'organisation et le rôle des acteurs, la sécurisation de paiement des gardes, le développement du système d'information spécifique, la communication auprès du public et les nouveaux projets de PDSA.

L'URPS médecins a participé en 2018 à la formation de médecins libéraux régulateurs dans les centres 15, au travers d'un CPOM (cf. ci-dessous).

2.2.8 Soins Non Programmés (SNP)

L'URPS et l'ARS ont entamé une réflexion commune sur les SNP: la hausse de la fréquentation des Service d'accueil des Urgences ne relève pas principalement d'une problématique liée à l'organisation des soins de ville, mais d'une organisation interne d'aval de l'hôpital. La demande en SNP en ville n'a jamais été réellement quantifiée, toutefois il est certain que la situation démographique francilienne actuelle appelle à un questionnement sur ce point. Les acteurs s'accordent à penser qu'il est difficile de quantifier cette demande. L'approche par la régulation médicale de jour existante (50 % des appels C15) augmente régulièrement ce qui entraîne la nécessité de gonfler les effectifs. Pour autant aucun cadre organisationnel n'existe autour de la régulation de jour.

Sur le modèle de la PDSA, une méthodologie de travail est donc établie suite à 3 réunions de travail avec l'ARS en 2018: un bilan partagé doit être effectué conjointement, les objectifs affinés et des expérimentations sont prévues, découlant à terme sur la mise en place d'un cahier des charges régional des SNP.

Pour ce faire, un groupe de pilotage francilien URPS - ARS est prévu en 2019, avec un rythme mensuel de réunion. L'URPS est dans l'attente de d'un budget dédié en cours de négociation avec l'ARS.

De plus, un Comité de Pilotage Régional SNP a été mis en place par l'ARS.

2.2.9. CPOM URPS / ARS : Formation initiale et continue à la régulation médicale libérale

La Permanence des soins ambulatoires repose en partie sur la mobilisation des médecins libéraux pour assurer la régulation médicale.

Pour maintenir une réponse de qualité et homogénéiser les pratiques sur la région, l'URPS a souhaité poursuivre les actions de formation à destination des régulateurs libéraux, engagées dès 2015, par la mise en place de demi-journées de groupe d'échanges de pratiques, et en proposant aux médecins qui le souhaitent de découvrir la régulation sur une demi-journée, auprès d'un confrère régulateur (double écoute et présentation du dispositif).

11 sessions d'échanges de pratique ont été organisées, réunissant 137 médecins tous départements confondus.
20 médecins ont bénéficié de la découverte « régulation ».

2.2.10. Le Comité de pilotage de la permanence des soins en établissement de santé (PDSES)

Depuis février 2012, une nouvelle organisation pour l'accomplissement de la mission de service public de permanence des soins en établissement se construit en Ile-de-France sous l'égide de l'ARS.

L'URPS médecins participe au comité de pilotage régional PDSES afin de veiller à l'équité de traitement entre établissements de santé et aux conditions d'exercice des médecins. En 2018, dans l'attente de la publication du PRS2, le COPIL ne s'est pas réuni.

2.2.11. Le comité régional GHT (groupements hospitaliers de territoire)

L'URPS participe au comité régional GHT. Pas de réunion en 2018

2.2.12 Accompagnement à la conduite du changement (annexe 8 du protocole : ARS-URPS)

L'URPS est intervenue auprès de nombreux groupes libéraux et collectivités locales pour soutenir ingénierie de projet l'émergence de structures libérales d'exercice collectif, répondant ou non au cahier des charges des Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Ces accompagnements pourront être valorisés auprès de l'Agence Régionale de Santé, au titre de l'annexe 8 du protocole du 6 juillet « Accompagnement à la conduite du changement ».

Ces accompagnements peuvent porter, selon les cas, sur tout ou partie des points suivants
- Mobilisation, pour le compte d'une collectivité locale, des professionnels de santé du territoire autour d'un projet d'exercice de groupe
- Définition et mise en œuvre d'une méthodologie de conduite de projet
- Articulation entre le groupe de professionnels de santé et les partenaires : collectivité locale, ARS, CPAM, Région, Département, …

- Appui à la définition et à la rédaction d'un projet de santé (diagnostic local des besoins et de l'offre de soins, analyse des compétences de l'équipe, axes de santé, etc.)
- Constitution et dépôt d'associations loi 1901 regroupant les porteurs de projet
- Appui au dépôt de dossiers de Fonds d'Intervention Régional, pour financer des études d'ingénierie ou des équipements collectifs
- Définition et formalisation des besoins architecturaux
- Appui à la recherche de solutions foncières et immobilières, en lien avec les collectivités locales, des bailleurs sociaux, des promoteurs privés
- Appuis juridiques pour la constitution des sociétés porteuses, la rédaction des baux
- Appui au choix d'un système d'information
- Définition d'un budget prévisionnel, de modèles de répartition des charges
- Appui au dépôt de dossier d'Accord Conventionnel Interprofessionnel
- Constitution et dépôt des dossiers de subvention immobilière (Etat, Région, Départements, ARS, Fonds Européens)
- Appui au suivi de chantier
- …

En 2018, plus d'une trentaine de projets ont été accompagnés.

2.2.13 Structuration territoriale : Association Plateforme Territoriale d'Appui (annexe 9 du protocole : ARS-URPS médecins)

L'URPS met en place des plateformes territoriales d'appui en s'appuyant sur les conclusions de l'enquête « prise en charge des patients complexes : quels besoins pour les médecins libéraux ? » de l'URPS de janvier 2017, sur le décret du 6 juillet 2016 et l'annexe 9 du protocole ARS URPS « structuration territoriale » dans l'axe « soutien aux dispositifs pour l'exercice coordonné ».

Après avoir partagé les constats et les objectifs, l'URPS et l'ARS valident en octobre 2017 un modèle commun d'APTA départementales, associations caractérisées par une gouvernance à majorité libérale et une intégration forte des composantes (établissements publics et privés, autres professionnels de santé médicaux, réseaux, MAIA, CLIC, réseaux, MDPH, SSIAD).

Deux Départements pilotes sont choisis, et les APTA 78 et 93 (Association Plateforme Territoriale d'Appui) créées en décembre 2017 signent une convention de financement avec l'ARS en Août 2018, leur permettant de recruter du personnel dédié. 12 COPIL ont eu lieu avec les partenaires afin de mettre en place l'outil: numéro unique d'appel pour les médecins, création et alimentation d'un répertoire opérationnel des ressources, intégration dans l'espace numérique régional Terr-esanté.

Un séminaire PTA a eu lieu le samedi 24 mars 2018 pour échanger avec l'ensemble des élus URPS sur ce sujet (rappel des textes de loi et des missions des PTA, état des lieux de la mise en œuvre des PTA en France métropolitaine, partenariat ARS - URPS Médecins).

2.3. ANALYSE ET ETUDES RELATIVES AU SYSTEME DE SANTE, A L'EXERCICE LIBERAL DE LA MEDECINE, A L'EVALUATION DES BESOINS MEDICAUX

Diagnostic de territoire : parcours de soins avec approche thématique (oncologie)

La Commission Coordination et Territoires travaille sur la réalisation d'un diagnostic de territoire avec approche thématique, en l'occurrence, l'oncologie. Ce diagnostic permettra, sur un territoire défini, de retracer et décrire le parcours des patients en oncologie, d'identifier le rôle des médecins libéraux et l'articulation entre les médecins généralistes et autres spécialistes, d'étudier les liens existants entre le secteur libéral et le secteur hospitalier lors de la prise en charge d'un patient et enfin, d'identifier les problèmes éventuels dans la prise en charge. Il s'agit d'une enquête qualitative par entretiens, à partir de l'étude rétrospective de trajectoires de soins de patients touchés par un cancer, ainsi que des conditions de coopération interprofessionnelle sous-jacentes à ces trajectoires. L'étude a démarré en 2018 et se poursuivra au cours du 1er trimestre 2019. Les résultats sont attendus en avril 2019.

Mise à jour de l'étude sur le marché des plateformes d'e-RDV

La commission Pratiques Libérales et Nouvelles Technologies a souhaité mettre à jour la première étude parue le 23 février 2017. Un nouveau panorama de cet écosystème a donc été dressé. Les nombreuses plateformes ont été de nouveau challengées et leurs offres décortiquées : quelles sont les nouvelles fonctionnalités proposées ? Quel engagement pour le médecin ? Quelles plateformes existent encore ? Vers quel type d'évolution ce marché se dirige-t-il ? L'étude est finalisée fin 2018 et sera publiée début 2019.

Enquête sur les visites à domicile

Une étude de l'évolution statistique des visites à domicile sur les dix dernières années a été initiée par la commission médecine libérale et santé publique en juin 2016. A cette date, l'URPS a déposé une demande d'extraction de données du SNIIRAM auprès de l'Institut des Données de Santé (IDS), afin de disposer de données sur les actes cotés en visite par des médecins libéraux (toutes spécialités) en Ile-de-France avec un tri par type d'actes, par effecteur, par bénéficiaire et par territoire. La demande a été acceptée en novembre 2016 et des données ont été transmises à l'URPS fin avril 2018. Celles-ci ne sont pas exploitables et ne permettent pas de mesurer l'évolution de l'activité à domicile des libéraux. La commission a donc reformulé une requête auprès de l'Assurance Maladie afin d'obtenir des données complémentaires.

Enquête auprès des médecins généralistes de 60 et plus

La commission spécialistes de médecine générale a interrogé entre mars et avril 2018 les 4 400 des médecins généralistes de plus de 60 ans exerçant en libéral en Ile-de-France. Les médecins généralistes de plus de 60 ans représentent la moitié (48 %) de l'ensemble des médecins généralistes libéraux

franciliens et participent ainsi largement à la prise en charge des patients. Parmi eux, 58 % travaillent plus de 46 heures hebdomadaires. Cette enquête montre que si beaucoup soulignent l'attachement à leur patientèle et la passion pour leur métier, ils sont également nombreux à pâtir de l'augmentation des charges administratives (57 %) et de l'usure professionnelle (39 %). Si près du tiers des plus de 60 ans envisage la poursuite d'une activité libérale en cumul emploi-retraite, près des deux tiers (63 %) envisagent de cesser leur activité dans les 5 à 10 ans à venir. Les médecins répondants ont cité majoritairement deux mesures qui les inciteraient à poursuivre leur activité au-delà de 62 ans : l'exonération des charges CARMF et l'exonération totale des charges URSSAF.

Antibiotiques : étude des perceptions et des pratiques chez les patients des cabinets libéraux

La commission médecine libérale et santé publique a souhaité poursuivre le travail initié en 2017, sur les représentations et les pratiques sur les antibiotiques, chez les patients, dans les cabinets libéraux. 235 patients ont été interrogés au sein de 19 cabinets de médecins généralistes et pédiatres libéraux volontaires. Il ressort de cette enquête que les patients sont observants : ils respectent la prescription du médecin (dose et durée du traitement). Peu d'entre eux ont recours à l'automédication et 42% d'entre eux évoque la notion de «danger » à la mention du terme « antibiotique ». La Commission travaille actuellement sur la communication et les suite à donner à cette enquête.

Enquête sur les directives anticipées

La commission médecine libérale et santé publique a initié en 2018 un travail sur les directives anticipées. Une veille bibliographique a été réalisée ainsi que des rencontres avec des acteurs de santé publique travaillant sur cette thématique.
Un questionnaire permettant de réaliser un état des lieux des connaissances et des pratiques des médecins libéraux concernant les directives anticipées a été envoyé à la totalité des médecins libéraux franciliens en novembre 2018. Les résultats de cette enquête seront présentés en 2019.

Elaboration d'un guide sur les modalités de contractualisation entre médecins et établissements de santé privés

La commission spécialistes de médecine générale et le Conseil Régional de l'Ordre des médecins d'Ile de France se sont associés pour réaliser un guide destinés aux médecins souhaitant exercer en libéral dans un établissement de santé privé. Ce mode d'exercice nécessite une contractualisation formelle des relations entre le praticien et l'établissement, via la signature d'un document écrit, dans lequel doivent figurer obligatoirement certaines dispositions. Or, le CROM et l'URPS font un double constat : la méconnaissance des jeunes médecins de ces aspects juridiques, et la nécessité d'être plus que jamais vigilant sur les conditions d'exercice des médecins libéraux dans un contexte de mutualisation de la gestion des établissements de santé privés à quelques grands groupes.

Ce guide a ainsi pour objectif d'informer les médecins libéraux sur ce qu'est ce contrat, ce qu'il doit contenir et ne pas contenir, et ce qu'il induit sur le médecin et sa pratique, actuelle et à venir. Il est en cours de finalisation, et sera diffusé au cours du 1er trimestre 2019.

Chirurgie ambulatoire

- La commission Anesthésistes, Chirurgiens et Obstétriciens a fait l'acquisition en 2017 des données de l'étude réalisée par le cabinet SALAMANTI sur les couts de la chirurgie ambulatoire. Les résultats concernant l'Ile de France seront communiqués via un colloque organisé en janvier 2018.

- La commission Anesthésistes, Chirurgiens et Obstétriciens a fait l'acquisition auprès de l'ISPL de données concernant les actes pratiqués en chirurgie ambulatoire pour 2011, 2013 et 2014, sous forme de tableaux de bord, décrivant les pratiques en ambulatoire des établissements concurrents, pour les GHS les plus courants, par geste marqueurs, selon la spécialité du médecin, en 2011, 2013 et 2014. Les chirurgiens libéraux seront informés début 2018 de la mise à disposition de ces données pour leur territoire, sur demande.

Mortalité maternelle en Ile de France

Suite à l'enquête réalisée en 2013 sur la mortalité maternelle en Ile de France dans les différents territoires de santé (départements), selon le lieu d'enregistrement (département de l'établissement de santé) et le domicile des femmes (département de résidence), la commission Anesthésistes, Chirurgiens et Obstétriciens a décidé de poursuivre le partenariat avec l'INSERM, afin de modéliser les types d'organisation des parcours de prise en charge au sein des maternités franciliennes (4 modèles à minima, 2 dans le public et 2 dans le privé). Ce travail, initiée en 2017, se poursuit jusqu'en 2020.

Etude sur les outils thérapeutiques utilisés par les médecins généralistes

En 2018, le groupe MEP "Médecins à Exercice Particulier" a travaillé à la mise en place d'une enquête quantitative auprès de l'ensemble des médecins généralistes franciliens, afin de recenser les outils thérapeutiques les plus fréquemment utilisés dans la prise en charge de six situations cliniques. Cette enquête sera réalisée en 2019.

Etude sur le rôle des médecins généralistes libéraux dans la prise en charge de la souffrance psychique au travail

Les problématiques liées aux maladies induites directement ou indirectement par l'organisation des entreprises et les relations au travail prennent au quotidien une importance croissante. Les médecins généralistes libéraux voient ainsi de plus en plus de patients dans leurs cabinets invoquant des souffrances liées à l'environnement professionnel. Aussi, la commission spécialistes de médecine générale de l'URPS a réalisé une étude qualitative, auprès de médecins généraliste, pour recueillir des éléments sur les thèmes suivants : la souffrance au travail des patients, la prise en charge des patients, les évolutions et les attentes des médecins, la souffrance morale en tant que soignant. L'étude a été réalisée avec un prestataire sélectionné à l'issu d'un appel d'offres ; 2 focus group ont été organisés, les 5 et 7 septembre 2017, avec respectivement 8 et 7 médecins généralistes. Les informations recueillies ont été communiquées à l'occasion du colloque « Regards croisés sur la souffrance au travail » prévu le 3 octobre.

Souffrance au travail et retour à l'emploi réussi

Les médecins libéraux s'inquiètent de l'augmentation significative des consultations pour souffrance au travail face auxquelles ils se sentent souvent démunis. Dans le prolongement du colloque pluridisciplinaire «Regards croisés sur la souffrance au travail », organisé le 3 octobre 2017 à Paris par le groupe santé mentale et la commission de médecine générale, des groupes de travail se sont formés pour formaliser des outils d'aide à la pratique pour les médecins libéraux. Ces travaux ont donné lieu à la rédaction de fiches pratiques, l'une juridique, l'autre d'information sur la prise en charge des patients en souffrance au travail. Afin d'expérimenter la création d'un répertoire des ressources de proximité, une enquête a été menée à l'échelle d'un département, les Hauts-de-Seine, auprès des médecins généralistes et psychiatres.

Enquête « Devenir des conseils délivrés en régulation libérale aux horaires de la PDSA »

Le groupe de travail dédié à la PDSA a réalisé en 2017 - 2018 une étude sur le « Devenir des conseils délivrés par les régulateurs libéraux, sur les centres de réception et de régulation des appels, en Ile de France, aux horaires de la permanence des soins », qui avait pour objectif principal de mesurer le suivi du conseil délivré en régulation médicale libérale. Cette étude a été mise en œuvre sur les 8 départements franciliens. L'enquête a été terminée en août 2018.

Enquête « Caractéristiques et motivations des patients venant en Maisons Médicales de Garde en Ile-de-France »

Le groupe de travail dédié à la PDSA commence cette année une étude sur les « Caractéristiques et les motivations des patients venant en Maisons Médicales de Garde en Ile-de-France **»,** qui a pour objectif principal de décrire les profils des patients et de lister les motifs de consultation en MMG: notamment les petites urgences classifiées 1 et 2, les symptômes, mais aussi le parcours du patient, ses caractéristiques, et l'influence du tarif et de la prise en charge sécu de la consultation. L'enquête sera menée dans 12 Maisons Médicales de Garde début 2019 par fiche remplies par les patients en présence d'internes aux horaires de PDSA.

Enquête « Pratiques tarifaires des médecins libéraux en Ile-de-France »

Pour le compte des médecins libéraux d'Ile-de-France, l'ISPL réalise un travail de création de tableaux dynamiques reprenant 4 axes :

- Montant et taux de dépassement
- Pourcentage d'actes à tarifs opposables
- Suivi des 30 actes les plus coûteux, les plus fréquents, les plus forts dépassements (montant et taux)
- Tranches de dépassement par spécialité

Le tout avec une sélection possible par : Département / Secteur conventionnel / Spécialité / Type d'exercice

Ce travail sera mis à jour tous les deux ans.

2.4. PREVENTION ET ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE

Activité Physique Adaptée

La Commission médecine libérale et santé publique a participé aux groupes de travail organisés par la DRJSCS et l'ARS en mai et juin 2017, pour la mise en place du plan régional sport santé bien-être, et notamment pour le volet dédié à la prescription d'Activité Physique Adaptée par les médecins libéraux (dispositif Prescri'forme). Ce dispositif, a été lancé le 1er juin 2018. La commission reste réservée quant à celui-ci car le modèle de prescription prévu ne prévoit pas de modèle économique, donc pas de financement pérenne pour ce type de consultations dédiées à l'Activité Physique Adaptée.

Education Thérapeutique du Patient (Annexe 10 du protocole ARS-URPS)

Suite à la signature du protocole de travail entre l'ARS et l'URPS le 6 juillet 2017, un COPIL dédié à une expérimentation d'accompagnement thérapeutique de proximité » a été créé (annexe 10 du protocole). L'objectif de ce projet est d'expérimenter la mise en place et le déploiement de programmes d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) dans les cabinets de médecins libéraux. Ce COPIL, composé de l'ARS Ile-de-France, de l'assurance maladie, du Pôle ressources en ETP Ile-de-France et de l'IRDES s'est réuni 5 fois en 2018. Une convention cadre a été signée le 26 juin 2018 par 4 des 5 membres du COPIL : l'ARS Ile-de-France, l'URPS médecins, le Pôle ressources en ETP Ile-de-France et l'IRDES.

En pratique, l'URPS médecins a recruté 40 médecins volontaires qui se sont inscrits pour participer à l'expérimentation.
Quatre séminaires de travail ont été programmés en soirée.
Trois séminaires ont déjà eu lieu :

- Séminaire 1 – 03/07/18 : Recueil des besoins des médecins
- Séminaire 2 – 10/10/18 : Précisions sur les besoins et démonstration des outils collaboratifs
- Séminaire 3 – 04/12/18 : Co-construction du format des séances d'accompagnement

En 2019, un séminaire 4 « Premiers retours d'expériences » est prévu le 02/04/19.

Entre le séminaire 3 et le séminaire 4 (janvier – avril 2019) les médecins mettront en place les séances d'accompagnement auprès de leurs patients, après avoir signé une convention de partenariat avec l'URPS médecins.

En parallèle de ces séminaires présentiels, un dispositif d'accompagnement à distance a été créé. Il sera effectif durant le temps de mise en place des séances d'ATP par les médecins entre janvier et avril 2019.

Trois webinaires (séminaires en ligne) ont été organisés en 2018 :

- Webinaire 1 - 25/10/18 : « Débuter un accompagnement thérapeutique »
- Webinaire 2 - 15/11/18 : « S'accorder avec le patient »
- Webinaire 3 – 29/11/18 : « Agir »

Ces webinaires fournissent aux médecins des outils pour mettre en place les séances d'accompagnement auprès de leurs patients. Ils leur permettent de réagir en direct par chat et d'échanger sur ces thématiques d'intérêt commun.

En plus de ces webinaires, un Réseau de Partage des Savoirs a été mis en place, afin de créer du lien entre les médecins participants à l'expérimentation. En pratique, trois médecins diffusent au réseau chaque semaine un projet qu'ils ont mis en place ou qu'ils souhaitent mettre en place, une envie ou une difficulté en lien avec l'ATP, sous la forme d'un message synthétique (3 lignes environ). Les participants ont la possibilité de réagir et d'échanger entre eux.

40 médecins supplémentaires seront mobilisés pour intégrer l'expérimentation en 2019.

2.5 E-SANTE

2.5.1. Le lab'URPS

Une nouvelle version du lab' URPS : la rencontre entre innovation et médecins libéraux

En 2018, la Commission nouvelles technologies et pratiques libérales de l'URPS a souhaité enrichir le concept de Lab'URPS, mis en place en 2017, en proposant aux médecins libéraux un lieu leur permettant d'être au cœur du processus d'innovation.

Le Lab'URPS s'est ainsi doté d'un nouvel outil :

- Le club utilisateurs du Lab'URPS : il s'agit de faire se rencontrer des médecins libéraux (utilisateurs) et des éditeurs de logiciels professionnels (2 fois par an par éditeur), afin de faire émerger les nouvelles contraintes des utilisateurs, d'apporter des réponses à leurs besoins, de partager les bonnes pratiques. En 2018, 2 rencontres ont été organisées, le 15 novembre avec Weda et Crossway et le 6 décembre avec Doctolib. D'autres sont d'ores et déjà programmées en 2019 avec Axisanté, MLM, Docavenue, HelloDoc.

De nouveaux outils vont pouvoir venir compléter l'action du Lab'URPS en 2019 :

- Le programme d'accélération du Lab'URPS,
- Le colloque télémédecine

Le RGPD pour les médecins libéraux

Le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 est entré en application en France. De nouvelles obligations sont demandées aux responsables des traitements de données dans le but de mieux protéger la vie privée des individus.
La Commission nouvelles technologies et pratiques libérales de l'URPS a pu proposer dès cette date les clés pour comprendre et s'adapter à cette nouvelle réglementation. Les différents documents nécessaires à la mise en place du RGPD ont été mis à disposition des professionnels de santé.

La Charte E-RDV

La possibilité de prendre rendez-vous en ligne chez son médecin s'est considérablement développée ces dernières années, les offres de start-up sont foisonnantes avec certains acteurs prépondérants. Au quotidien, ce service ne cesse de se développer, ce qui appelle à une certaine vigilance.
C'est pourquoi la Commission pratiques libérales et nouvelles technologies de l'URPS, suite à sa première étude sur le marché des plateformes de prise de rendez-vous en ligne (parue 23 février 2017), a rédigé une charte pour la protection des utilisateurs des plateformes de prise de RDV médicaux en ligne, médecins et patients, en concertation avec les éditeurs de prise de rendez-vous, afin de dresser les premières règles du marché. Cette charte a

été signée par dix éditeurs le 15 février 2018 : Alaxione, AlloDocteur, Calendovia, DocAvenue, Doctolib, Docteur Rendez-vous, Keldoc, LogicRDV, MadeForMed, Mon Docteur.

2.5.2. Aide à l'investissement dans les systèmes d'information (Annexe 7 du protocole ARS-URPS)

L'exercice coordonné des médecins libéraux nécessite des outils et moyens informatiques qui vont au-delà du simple équipement individuel. Au travers de cette annexe du protocole l'ARS et l'URPS souhaitent accompagner le déploiement et les usages de système d'information partagé pour les exercices coordonnés souhaitant mettre en œuvre un projet de santé.

En 2018, l'URPS médecins a accompagné l'Association ASPROS LG à Livry-Gargan, associant regroupant une soixantaine de professionnels de santé libéraux sur le territoire.

ARS et URPS ont permis pour cette équipe :

- Financement d'un audit
- Cahier des charges du besoin et aide aux choix informatiques
- Financement des solutions logicielles inter opérables avec les outils de l'ENRS en particulier la plate-forme régionale numérique
- Financement des équipements, déploiement et formation.

Ce modèle de déploiement testé à Livry-Gargan en 2018 pourrait être répliqué dans d'autres territoires volontaires en 2019.

2.6 INFORMATION ET COMMUNICATION

2.6.1. Site internet de l'URPS : www.urps-med-idf.org

En 2018, l'URPS a publié 29 nouveaux articles sur son site internet. Le palmarès des pages les plus consultées est le suivant :

1. **« 2 jours en libéral » :** des étudiants en médecine dans les cabinets de médecins libéraux (12 888 vues)
2. **Le RGPD** pour les médecins libéraux (2 531vues)
3. **Souffrance au travail** : temps forts du colloque (1 624 vues)
4. **Les outils de prise de rendez-vous en ligne** (1 479)
5. **Une Charte e-RDV médicaux** pour la protection des médecins et de leurs patients (1 263)

En termes de fréquentation, l'année 2018 se caractérise par une progression de tous les indicateurs par rapport à l'année 2017 :

- 21 048 utilisateurs : **+ 30 %**
- 29 624 visites : **+ 30 %**
- 75 595 pages vues : + 34 %
- 2,5 pages vues par session : + 2 %
- la durée moyenne des sessions est de 2 min 07 : + 2 %

2.6.2. Newsletters

La Commission Communication pilote la publication de la newsletter sur les actions des élus de l'URPS Médecins Ile-de-France diffusée par e-mail aux médecins libéraux d'Ile-de-France.

20 février 2018	La Lettre de l'URPS - Février 2018
29 mars 2018	Trouvez votre remplaçant sur Soigner en Ile-de-France
18 avril 2018	ETP : Participez à l'expérimentation adaptée à la médecine libérale menée par l'URPS
1er juin 2018	Le RGPD pour les médecins libéraux
6 juillet 2018	Accès aux soins en Ile-de-France : Bilan à 1 an du protocole URPS / ARS
7 septembre 2018	Trouvez votre remplaçant sur Soigner en Ile-de-France
17 septembre 2018	Invitation à la Journée de l'ANAP 25 septembre 2018
5 octobre 2018	Trouvez votre remplaçant sur Soigner en Ile-de-France

16 octobre 2018 Invitation au LAB URPS - Club Utilisateurs 15 novembre 2018
26 novembre 2018 Invitation au LAB URPS - Club Utilisateurs 6 décembre 2018
29 novembre 2018 Trouvez votre remplaçant sur Soigner en Ile-de-France
25 décembre 2018 Joyeuses fêtes ! Les 24 projets de Noël

2.6.3. Lettre de l'URPS

Le numéro 12 de la Lettre de l'URPS datée de février 2018 a été adressé aux 22 079 médecins libéraux d'Ile-de-France ainsi qu'aux partenaires institutionnels de l'URPS, par voie postale et par mail. Elle a également été envoyée aux internes et remplaçants d'Ile-de-France, uniquement par mail. Au sommaire du n° 12 :

- **Exercice libéral en groupe :** L'URPS vous accompagne
- **Souffrance au travail :** Regards croisés (colloque 3 octobre 2017)
- **Enquêtes :** Maintien à domicile, visite à domicile
- **2 jours en libéra**l : Accueillez un étudiant à votre cabinet
- **Remplacement, installation :** Nouvelle plateforme Soigner en Ile-de-France

2.6.4. Communiqués et conférences de presse

L'URPS Médecins a diffusé 2 communiqués de presse en 2018, à l'occasion de **deux conférences de presse**, l'une sur la charte e-santé de l'URPS pour les plateformes de rendez-vous en ligne, l'autre sur le bilan à un an du protocole d'accord URPS/ARS pour l'accès aux soins en Ile-de-France :

16 février 2018 Dix plateformes de RDV médicaux en ligne signent la Charte de confiance e-RDV de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France
3 juillet 2018 Ile-de-France : le défi médical. Protocole URPS médecins libéraux / ARS : 1er anniversaire, 1er premier bilan

Les actions de communication menées par l'URPS Médecins en 2018 ont occasionné **76 retombées dans la presse**, en progression régulière depuis trois ans (49 en 2017, 37 en 2016).

Le thème du **désert médical** et des actions menées par l'URPS pour y faire face a fait l'objet de publications dans des médias grand public :

- une page dans le quotidien **Le Parisien** (1er juillet) : « Mais où sont passés les médecins ? »
- un reportage au **JT de 20h00 sur TF1** (18 septembre) : « Médecins : la région parisienne est en pénurie »
- une page dans **L'Opinion** (18 septembre) : « L'Ile-de-France est un vaste désert médical… et cela ne va pas s'arranger » et « Comment la commune de Chaville a réussi à attirer des jeunes médecins.

La charte e-santé de l'URPS a été reprise par **20 médias**, essentiellement de la presse professionnelle.

2.6.5. Réseaux sociaux

L'année 2018 a été marquée par un développement de la communication de l'URPS sur les réseaux sociaux marquée par la formation des élus à l'usage de ces réseaux, la création d'un compte Linkedin et une présence plus forte sur Twitter.

A / Formation des élus aux réseaux sociaux

Une formation aux réseaux sociaux et plus particulièrement à Twitter a été proposée aux élus de l'URPS. Un tiers d'entre eux ont participé à l'un des cinq ateliers de formation organisés en soirée en juillet et octobre.

B / Twitter : @urps_med_idf

L'URPS médecins diffuse sur Twitter son actualité : communiqués de presse, live tweets pendant les soirées libérales, conférences de presse, dates de permanences locales d'aide à l'installation, annonce et comptes rendus des événements URPS, promotion du site Soigner en Ile-de-France.

Contenus :
Sur un an, l'URPS a posté 249 tweets (158 en 2017, + 58 %), soit une forte progression de sa présence sur Twitter avec une moyenne de 21 tweets par mois. On note **deux pics de publication** : le premier lors de la conférence de presse du **28 juin sur le premier anniversaire du protocole URPS / ARS**, le second en décembre avec **le Calendrier de l'Avent des opportunités d'installation** pour les médecins en Ile-de-France sur des cabinets médicaux accompagnés par l'URPS (25 tweets).

Fréquentation :
Le nombre d'abonné a continué à progresser pour frôler le millier et s'établir à 991 au 31 décembre 2018 (+ 243 en un an), contre + 270 l'année précédente. Sur un an, les tweets de l'URPS ont été vus 493 400 fois sur Twitter, avec deux pics :
- le premier en avril : 62 100 vues (ou impressions), avec la diffusion du tweet le plus populaire de l'année, une vidéo prise lors de la soirée à Livry-Gargan (93) qui réunissait les professionnels de santé de la ville pour une démonstration des logiciels médicaux partagés.
- le second en décembre : 60 800 vues (ou impressions) pour le Calendrier de l'avent.

C / Facebook

La page Facebook :
L'URPS s'est dotée d'une page Facebook créée le 3 avril 2017 où elle relaie l'actualité de l'URPS, avec 23 publications en 2018.
Les mentions j'aime sont en en légère progression, 116 contre 73 fin 2017.
La portée moyenne des publications (nombre de personnes ayant vu la publication) s'élève à 350.
Le taux d'interaction moyen par publication (nombre de personnes qui ont aimé, commenté, partagé ou cliqué sur la publication après l'avoir consulté) est de 6 %.

Le compte Facebook associé à la page :

Fréquentation : La visibilité du compte Facebook a légèrement progressé en 2018 avec 1131 amis (1100 en 2017) qui partagent les informations des pages Soigner en Ile-de-France et URPS qui accroît le cercle de connaissances et qui suit les profils des différents partenaires (SIHP, ReAGJIR...)

Contenu : Les informations relayées sur le profil Facebook de Soigner en Ile-de-France : les annonces d'installation postées sur Soigner en Ile-de-France, les dates des permanences locales d'aide à l'installation.

D / Linkedin

En septembre 2018, l'URPS a créé sa page Linkedin et publié trois articles : le communiqué sur le bilan à un an du protocole URPS/ARS, l'article de L'Opinion sur l'installation de nouveaux médecins à Chaville et les 24 opportunités d'installation en Ile-de-France en décembre.
Ces trois articles ont cumulé 531 vues sur Linkedin en 2018.

Au 31 décembre 2018, le compte Linkedin totalise 27 abonnés.

E / Youtube

Créée en novembre 2016, la chaîne Youtube de l'URPS héberge 57 vidéos au 31 décembre 2018.
En 2018, 7 vidéos ont été mises en ligne, totalisant 1053 vues.

- **Projets de santé accompagnés par l'URPS :**
  - Livry Gargan (93) Un logiciel métier commun pour les professionnels de santé
  - Centre médical de Chaville (92) - Ouverture septembre 2018
  - Claye-Souilly (77) Un projet de maison de santé accompagné par l'URPS médecins

- **Exercer en libéral :**
  - Dr Sophie P., gastro-entérologue à Osny (95)
  - Cumul emploi retraite - Témoignage du Dr Guislain R.
  - 2 jours en libéral - Les étudiants rencontrent leurs pairs en cabinet

- **E-santé**
  - Charte de confiance e-RDV - Signature le 15 février 2018

Au 31 décembre 2018, la chaîne Youtube de l'URPS totalise 61 abonnés.

2.7. COORDINATION AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTE

La loi Hôpital Patients Santé et Territoire a créé dans chaque région, des Unions Régionales des Professionnels de Santé qui rassemblent, pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral sous le régime des conventions nationales avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie mentionnées au titre VI du livre Ier du code de la sécurité sociale.

L'URPS médecins partage donc les mêmes missions avec les URPS biologistes responsables, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, orthoptistes, sages-femmes, pédicures podologues.

Au total les URPS Ile-de-France représentent un corps d'environ 56 000 professionnels de santé libéraux. Si les métiers ne sont pas tous les mêmes avec des organisations parfois bien différentes, le rôle du médecin libéral est un enjeu majeur des années à venir.

3. L'URPS ILE-DE-FRANCE, UN PARTENAIRE REGIONAL INCONTOURNABLE

3.1. ARS ILE-DE-FRANCE

Mise en place le 1er avril 2010, l'ARS d'Ile-de-France met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social.

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Les relations avec l'ARS n'en restent pas moins consommatrices en énergie et en temps. Dans ce contexte, le bureau de l'URPS, les élus participant aux instances de la démocratie sanitaire sont tous mobilisés pour participer aux travaux régionaux et départementaux avec la volonté de maintenir une stratégie commune et partagée sur l'ensemble des territoires.

3.2. COLLECTIVITES TERRITORIALES

Dans cette nouvelle mandature, les élus de l'URPS médecins ont souhaité davantage développer les relations avec les collectivités territoriales.

L'adoption par la Région Ile-de-France d'une nouvelle délibération sur la lutte contre la désertification médicale traduit la prise en compte par la Région d'un certain nombre de recommandations de l'URPS, en particulier concernant :

- L'élargissement des formes juridiques éligibles aux aides immobilières de la Région notamment aux bailleurs sociaux, aux SCI, SCM et SISA
- L'affranchissement vis-à-vis des zonages fragiles et déficitaires de l'ARS pour l'attribution des aides : les aides à l'investissement peuvent désormais être versées sur tout territoire dès lors qu'un diagnostic permet de justifier le besoin d'implantation de nouveaux professionnels de santé. Ce diagnostic peut notamment être réalisé par une organisation professionnelle telle que l'URPS.

Le protocole ARS URPS du 6 juillet 2017 a par ailleurs amené à un développement et une clarification des outils proposés par l'URPS aux communes et intercommunalités, en particulier :

- Les diagnostics et animations territoriales
- L'aide à l'investissement immobilier
- L'accompagnement à la conduite du changement

3.3CONFERENCE REGIONALE DE SANTE ET SES INSTANCES

3.3.1 CRSA et démocratie sanitaire

Créée par la Loi HPST du 21 juillet 2009, **la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)** est le principal lieu de consultation régional. Cet organisme consultatif doit contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé.

En Île-de-France, la CRSA a été renouvelée le 4 septembre 2014. Elle est composée de **99 membres titulaires, désignés pour 4 ans**. L'assemblée plénière de la CRSA, qui rassemble tous ses membres, est composée de 8 collèges représentatifs des acteurs du système de santé de la région.
Les représentants URPS médecins siègent dans le **collège Offreurs de soins**. La CRSA est présidée par M. Jean-Pierre BURNIER, ancien directeur de l'Hôpital de Gonesse.
Les travaux de la CRSA sont préparés et organisés par une **commission permanente** au sein de laquelle siège également l'URPS Médecins.
En parallèle, **4 commissions spécialisées** se réunissent pour travailler par thématique :

- Prévention
- Organisation des soins
- Prise en charge et accompagnements médico-sociaux
- Droit des usagers du système de santé

Chaque commission spécialisée émet un avis sur les projets de son champ de compétences liés au projet régional de santé et contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale.

- **La Commission spécialisée Organisation des Soins (CSOS)**

Le Dr Bruno SILBERMAN représente l'URPS médecin à la CSOS IDF. Son mandat de président de la CSOS a été renouvelé à l'unanimité en 2014.

La CSOS est consultée par l'ARS sur :

- les autorisations d'activité de soins et la contractualisation
- l'activité et l'installation des professionnels de santé, maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé, maisons médicales de garde…
- l'aide médicale urgente, la permanence des soins, les transports sanitaires
- la création d'établissements publics de santé et de GCS
- la recomposition de l'offre de soins

Cette commission s'est réunie 10 fois en 2018.

- **La Commission spécialisée Prévention**

La commission spécialisée prévention doit formuler toute proposition pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

- **La Commission Prise en charge et accompagnements médico-sociaux**

La commission prise en charge et accompagnements médico-sociaux
- contribue à l'évaluation des besoins ;
- propose des priorités d'action ;
- émet un avis sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie ;
- formule toute proposition sur les conditions d'accès aux services médico-sociaux, la qualité des accompagnements et prises en charge et les principes de contractualisation ;
- Elabore un rapport d'activité tous les 4 ans.

- **La Commission Droit des usagers du système de santé**

Cette commission a pour mission d'élaborer un rapport sur l'application et le respect des droits des usagers, l'égalité d'accès aux services de santé et la qualité des prises en charge sanitaire et médico-sociale.

3.3.2 Les Conseils Territoriaux de Santé

La démocratie sanitaire francilienne se décline dans chacun des territoires de santé de l'Île-de-France correspondant aux huit départements au sein des conseils territoriaux de santé (anciennement conférences de territoires). Ces conseils territoriaux de santé, mis en place par le Directeur Général de l'ARS IDF sont le lieu d'expression et de rencontre des acteurs, usagers et politiques locaux. Chacun d'entre eux est composée de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé dont les usagers et les médecins libéraux.

Les missions des Conseils Territoriaux de Santé sont de :

- Veiller à conserver la spécificité des dispositifs et démarches locales
- Participer à la réalisation du diagnostic territorial partagé
- Contribuer au projet régional de santé
- Etre informé des créations de plates-formes territoriales d'appui à la coordination et contribue à leur suivi
- Etre associé à la mise en œuvre du pacte territoire santé
- Donner un avis sur le projet territorial de santé mentale
- Compétence expérimentale de médiation (5 ans)

Chaque Conseil Territorial de Santé est composé de 50 membres au plus répartis en **4 collèges :**

1) collège des professionnels et offreurs des services de santé (max 28 membres)
2) collège des usagers du système de santé (max 10 membres)
3) collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné dont (max 7 membres dont 1 pour la PMI)
4) collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (max 3 membres)

Le mandat des membres est de cinq ans.

Evolution de la composition de l'instance :

- Une commission spécialisée en santé mentale;
- Une formation spécifique organisant l'expression des usagers et intégrant la participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité.

L'URPS médecins est représentée dans chacun des Conseils Territoriaux de Santé. En moyenne 6 réunions par territoire ont eu lieu en 2018.

3.4. ORDRES DES MEDECINS D'ILE-DE-FRANCE

L'URPS médecins a continué et poursuivi le partenariat engagé avec les conseils ordinaux d'Ile-de-France notamment au travers du partenariat conclu autour du site Soigner en Ile-de-France et de l'animation des permanences locales d'aide à l'installation.

3.5. FEDERATIONS DE L'HOSPITALISATION D'ILE-DE-FRANCE

L'URPS médecins et les fédérations hospitalières ont choisi de co-présider la commission spécialisée organisation des soins. Ce faisant une dynamique s'est installée entre les offreurs de soins et des réunions régulières ont permis d'établir des échanges et des points de vues transversaux relativement nouveaux.

3.6. LES USAGERS

3.6.1. Echanges entre représentants URPS et représentants des usagers

L'URPS médecins Ile-de-France a poursuivi ses échanges constructifs entre les représentants d'usagers et professionnels de santé libéraux.

3.6.2. Commission régionale de conciliation et d'indemnisation (CRCI)

L'URPS médecins a désigné deux représentants des professionnels de santé libéraux pour siéger à la CRCI d'Ile-de-France. Les Dr Jean François BRUGNAUX et Michel de TINGUY DU POUET préparent et assistent aux commissions. En 2018 il y a eu vingt réunions de la CRCI en Ile-de-France avec un nombre moyens de quinze dossiers par séance. Chaque séance fait l'objet d'une réunion préparatoire des deux représentants libéraux pour analyse et concertation avec une attention particulière sur les dossiers impliquant une conciliation entre des libéraux et leurs patients.

3.8. CONFERENCE NATIONALE DES URPS MEDECINS

Le Dr Prudhomme représente l'URPS Médecins Ile-de-France au Bureau de la conférence nationale des URPS, élu en avril 2017.

La CN URPS-ML travaillent sur 5 thèmes de travail : permanence des soins en ambulatoire, chirurgie ambulatoire, répertoire opérationnel des ressources, départements d'outre-mer, territoires et plateformes territoriales d'appui.
L'Assemblée Générale de la CN URPS s'est réunie trois fois en 2018 dans les locaux de l'URPS Médecins Ile-de-France.

4. ANNEXES

ANNEXE 1 : LES ELUS AU 31/12/2018

COLLEGE DES GENERALISTES 31/12/2018

Syndicat	Nom	Prénom	Code postal	Ville
MG FRANCE	ALBY	MARIE-LAURE	75014	PARIS
SML	BAILLARGEAT	MARC	75017	PARIS
SML	BATARD	JEAN-PIERRE	91090	LISSES
FMF	BERNSTEIN	SERGE	93430	VILLETANEUSE
MG FRANCE	BLAZIT	MICHEL	91470	LIMOURS
MG FRANCE	BONNAUD	FRANCOIS	78580	MAULE
FMF	BOTTE	CHRISTINE	75014	PARIS
CSMF	CROCHETON	NICOLAS	77340	PONTAULT-COMBAULT
SML	DE BASTARD	LAURENT	78000	VERSAILLES
MG FRANCE	DELOFFRE	JOSYANE	92400	COURBEVOIE
SML	DUCHENE	MARC	94400	VITRY-SUR-SEINE
FMF	ELGHOZI	BERNARD	94000	CRÉTEIL
MG FRANCE	GIANNOTTI	AGNES	75018	PARIS
UNION COLLEGIALE	GOLMAN	THOMAS	78920	ECQUEVILLY
FMF	HAMON	JEAN PAUL	92140	CLAMART

Syndicat	Nom	Prénom	Code postal	Ville
MG FRANCE	HANDSCHUH	RICHARD	75020	PARIS
UNION COLLEGIALE	KAROUBI	JEAN-FRANCOIS	75013	PARIS
CSMF	KERNEIS	TANGUY	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT
FMF	LE TAILLANDIER DE GABORY	BRICE	75005	PARIS
FMF	LE VAGUERES	DIDIER	91800	BOUSSY-SAINT-ANTOINE
CSMF	LECLERC	ALAIN	94450	LIMEIL-BRÉVANNES
FMF	LEFEBURE-HELLEGOUARCH	PATRICIA	78520	LIMAY
MG FRANCE	LEPRONT	JEAN-NOEL	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE
FMF	LEROY	NATHALIE	77130	MONTEREAU-FAULT-YONNE
SML	LEYMARIE	JEAN-LUC	92500	RUEIL-MALMAISON
FMF	LUCK	ISABELLE	78990	ÉLANCOURT
FMF	PARANQUE	PHILIPPE	91490	COURANCES
CSMF	RIAHI	MICKAEL	75019	PARIS
CSMF	SABBAH	ABRAHAM	75013	PARIS
UNION COLLEGIALE	SCIMECA	DANIEL	94700	MAISONS-ALFORT
SML	SEBBAG	MARDOCHE	93240	STAINS
CSMF	SIAVELLIS	GEORGES	93130	NOISY-LE-SEC

Syndicat	Nom	Prénom	Code postal	Ville
SML	SIMONELLI	PATRICK	95150	TAVERNY
UNION COLLEGIALE	SPIRA	JEAN-MARC	75013	PARIS
CSMF	TOLEDANO	ARIEL	75008	PARIS
MG FRANCE	VINCENS	MARIE-EVE	93420	VILLEPINTE
SML	WARO	JOEL	77100	MAREUIL-LÈS-MEAUX
MG FRANCE	WILTHIEN	FRANCOIS	93300	AUBERVILLIERS

COLLEGE DES SPECIALISTES EXERCICE MIXTE AU 31/12/2018

Syndicat	Nom	Prénom	Code postal	Ville
FMF	ALVISET	LEILA	92330	SCEAUX
LE BLOC	ARTAZ	MARIE-AGNES	75016	PARIS
CSMF	ASSYAG	PATRICK	75011	PARIS
SML	BHAVSAR	PIERRE	95520	OSNY
LE BLOC	BRIOLE	VALERIE	75017	PARIS
CSMF	CATTAN	ELIE	93500	PANTIN
CSMF	GERNEZ	CLAUDE-YVES	95880	ENGHIEN-LES-BAINS
UNION COLLEGIALE	GHOBRIAL	HANI	78190	TRAPPES
CSMF	GOMBEAUD	THIERRY	93260	LES LILAS
SML	HUBER	CHRISTIAN	94490	ORMESSON-SUR-MARNE
LE BLOC	INAOUI-ROZE	RACHIDA	75005	PARIS
UNION COLLEGIALE	KAPRON	ANNE-MARIE	75009	PARIS
LE BLOC	LATINIS	PHILIPPE	95220	HERBLAY
CSMF	LENCZNER	GREGORY	75016	PARIS
SML	LUBELSKI	PATRICIA	91370	VERRIÈRES-LE-BUISSON
SML	MARIE-SCEMAMA	LYDIA	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT

Syndicat	Nom	Prénom	Code postal	Ville
FMF	MARION	ALEXIS	92300	LEVALLOIS-PERRET
FMF	MASTAIN	BRUNO	75016	PARIS
SML	PRUDHOMME	FREDERIC	78150	LE CHESNAY
CSMF	REFABERT	LUC	75015	PARIS
SML	RENARD	PHILIPPE	92400	COURBEVOIE
LE BLOC	SAMSON	JACQUES	93160	NOISY-LE-GRAND
CSMF	SILBERMAN	BRUNO	75006	PARIS
CSMF	SULIMOVIC	LUC	75019	PARIS
SML	SYLVESTRE	MARC	92150	SURESNES
SML	TANNEAU	ERIC	75017	PARIS
SML	VAILLANT	DENIS	92000	NANTERRE
CSMF	WALCH	JEAN MICHEL	93600	AULNAY-SOUS-BOIS

COLLEGE DES SPECIALISTES AOC AU 31/12/2018

SYNDICAT	NOM	PRENOM	CODE POSTAL	VILLE
LE BLOC	BREIL	PHILIPPE	75008	PARIS
LE BLOC	CADI	PHILIPPE	78190	TRAPPES
LE BLOC	CAMAGNA	OLIVIER	92160	ANTONY
LE BLOC	DE ROCHAMBEAU	BERTRAND	77177	BROU-SUR-CHANTEREINE
SML	GIGNAC	DOMINIQUE	78500	SARTROUVILLE
LE BLOC	HAMON	PIERRE	75017	PARIS
LE BLOC	PONCELIN DE RAUCOURT	FABRICE	78230	LE PECQ
LE BLOC	SCHAPIRO	DAVID	75116	PARIS
FMF	SIMON	PATRICK	91400	ORSAY
LE BLOC	STROMBONI	MARC	75008	PARIS
LE BLOC	VIGNES	BENOIT	78150	LE CHESNAY

ANNEXE 2 : LES ELUS DANS LES COMMISSIONS DE JANVIER A DECEMBRE 2018

COMMISSION : COORDINATION ET TERRITOIRES

Coordonnateur : Docteur Luc SULIMOVIC
Coordonnateur : Agnès GIANNOTTI

Membres de la commission au 31 décembre 2018

Docteur Marie-Laure ALBY
Docteur Marie-Agnès ARTAZ
Docteur Serge BERNSTEIN
Docteur Agnès GIANNOTTI
Docteur Dominique GIGNAC
Docteur Hani GHOBRIAL
Docteur Alain LECLERC
Docteur Didier LE VAGUERES
Docteur Isabelle LUCK
Docteur Mardoche SEBBAG
Docteur David SHAPIRO
Docteur Patrick SIMONELLI
Docteur Luc SULIMOVIC
Vacant (CSMF)

COMMISSION : CONTRÔLE FINANCIER

Président : Docteur François BONNAUD

Membres de la commission au 31 décembre 2018

Docteur Marc BAILLARGEAT
Docteur François BONNAUD
Docteur Philippe LATINIS
Docteur Abraham SABBAH
Docteur Daniel SCIMECA
Docteur Mardoche SEBBAG

COMMISSION : COMMUNICATION

Coordonnateur : Docteur Alain LECLERC
Coordonnateur : Docteur Lydia MARIE-SCEMAMA

Membres de la commission au 31 décembre 2018

Docteur Leila ALVISET
Docteur Patrick ASSYAG
Docteur Philippe CADI
Docteur Anne-Marie KAPRON
Docteur Alain LECLERC
Docteur Patricia LEFEBURE
Docteur Jean-Noël LEPRONT
Docteur Lydia MARIE-SCEMAMA
Docteur Jean-Yves NACCACHE
Docteur Jacques SAMSON
Docteur Mardoche SEBBAG
Docteur Georges SIAVELLIS
Docteur Denis VAILLANT
Docteur François WILTHIEN

COMMISSION : SANTE PUBLIQUE

Coordonnateur : Docteur Jean-Pierre BATARD
Coordonnateur : Docteur Marie-Eve VINCENS

Membres de la commission au 31 décembre 2018

Docteur Jean-Pierre BATARD
Docteur Christine BOTTE
Docteur Bernard ELGHOZI
Docteur Thomas GOLMAN
Docteur Rachida INAOUI ROZE
Docteur Tanguy KERNEIS
Docteur Alexis MARION
Docteur Luc REFABERT
Docteur Mickaël RIAHI
Docteur Marc SYLVESTRE
Docteur Marie-Eve VINCENS
Vacant (Le BLOC)
Vacant (MG)
Vacant (SML)

COMMISSION : NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PRATIQUES LIBERALES

Coordonnateur : Docteur Laurent DE BASTARD
Coordonnateur : Docteur Luc REFABERT

Membres de la commission au 31 décembre 2018

Docteur Valérie BRIOLE
Docteur Laurent DE BASTARD
Docteur Josyane DELOFFRE
Docteur Jean-Paul HAMON
Docteur Richard HANDSCHUH
Docteur Rachida INAOUI ROZE
Docteur Jean-François KAROUBI
Docteur Brice LE TAILLANDIER DE GABORY
Docteur Alain LECLERC
Docteur Gregory LENCZNER
Docteur Philippe PARANQUE
Docteur Luc REFABERT
Docteur Philippe RENARD
Docteur Mardoche SEBBAG

COMMISSION COLLEGE SPECIALISTES AOC

Coordonnateur : Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU
Coordonnateur : **Vacant (FMF)**

Membres de la commission au 31 décembre 2018

Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU
Docteur Dominique GIGNAC
Docteur Fabrice PONCELIN DE RAUCOURT
Docteur Benoit VIGNES

COMMISSION COLLEGE SPECIALISTES MEDECINE GENERALE

Coordonnateur : Docteur François BONNAUD
Coordonnateur : Docteur Nathalie LEROY

Membres de la commission au 31 décembre 2018

Docteur Jean-Pierre BATARD
Docteur François BONNAUD
Docteur Laurent DE BASTARD
Docteur Marc DUCHENE
Docteur Tanguy KERNEIS
Docteur Bernard ELGHOZI
Docteur Jean-Paul HAMON
Docteur Richard HANDSCHUH
Docteur Brice LE TAILLANDIER DE GARBORY
Docteur Jean-Noël LEPRONT
Docteur Nathalie LEROY
Docteur Isabelle LUCK
Docteur Mickael RIAHI
Docteur Daniel SCIMECA
Docteur Mardoche SEBBAG
Docteur Georges SIAVELLIS
Docteur Jean-Marc SPIRA
Docteur François WILTHIEN

COMMISSION COLLEGE SPECIALISTES EXERCICE MIXTE

Coordonnateur : Docteur Thierry GOMBEAUD
Coordonnateur : Docteur Philippe RENARD

Membres de la commission au 31 décembre 2018

Docteur Marie-Agnès ARTAZ
Docteur Patrick ASSYAG
Docteur Pierre BHAVSAR
Docteur Valérie BRIOLE
Docteur Elie CATTAN
Docteur Thierry GOMBEAUD
Docteur Anne-Marie KAPRON
Docteur Patricia LUBELSKI
Docteur Lydia MARIE-SCEMAMA
Docteur Bruno MASTAIN
Docteur Philippe RENARD
Docteur Luc SULIMOVIC
Vacant (FMF)

ANNEXE 3 : LES GROUPES DE TRAVAIL

Santé mentale

Docteur Leila ALVISET
Docteur Joël BARDEL
Docteur Claude GERNEZ
Docteur Philip LATINIS
Docteur Marc SYLVESTRE
Docteur Eric TANNEAU

Permanence des Soins Ambulatoires (PDSA)

Docteur Jean-Noël LEPRONT
Docteur Abraham SABBAH
Docteur Jean-Marc SPIRA
Docteur Philippe PARANQUE
Docteur Patrick SIMONELLI
Docteur Georges SIAVELLIS

Médecins à Exercice Particulier (MEP)

Docteur Marc BAILLARGEAT
Docteur Alexis MARION
Docteur Daniel SCIMECA
Docteur François WILTHIEN
Docteur Rachida INAOUI ROZE
Docteur Ariel TOLEDANO